



## Procès-verbal **Conseil Municipal du 18 avril 2024**

Le dix-huit avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 14/04/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 12- Votants : 16

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, M Richard LOPEZ, M Sébastien BESSON, M Vincent CAILLÉ

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M Rodolphe BORRÉ), Mme RAVELEAU DUAUT Magalie (pouvoir donné à M Richard LOPEZ), Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON)

Secrétaire de séance : M Richard LOPEZ

Lors de l'ouverture de la séance, Monsieur le maire fait part des différents élus absents et des pouvoirs qui ont été accordés :

- Mme Servane CHESNEAU est absente et donne pouvoir à M Rodolphe BORRÉ
- Mme Gwladys BRANGER est absente et donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD
- Mme Hélène QUÉMÉRÉ est absente et donne pouvoir à M. Sébastien BESSON
- Mme Magalie RAVELEAU DUAUT est absente et donne pouvoir à M. Richard LOPEZ

M Richard LOPEZ est nommé secrétaire de séance.

Mme Françoise MÉNARD indique qu'elle devra quitter la séance aux alentours de 22h et donne alors pouvoir à Mme Sylvie CHATELLIER pour les votes auxquels elle n'assistera pas

M Gaëtan BOSSIS, Conseiller en Énergie Partagé de la CSMA est venu présenter les conseils qu'il peut donner à la commune concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la nouvelle école 3 moulins.

### Approbation des procès-verbaux du 14/03/2024

M Pascal BOUTON indique que dans le PV du 14 mars 2024, il est question du « PLU du Scot », or c'est une erreur. Il faut indiquer « la révision du Scot ». Il est rappelé qu'il est souhaité que les élus partagent leurs observations en amont afin d'inclure les modifications éventuelles avant la séance. Les élus en seraient informés avant l'approbation demandée. Après cette correction, le conseil municipal adopte à l'unanimité le PV du 14 mars 2024

M Rodolphe BORRÉ rappelle que l'aide de Mme Sylvie CHATELLIER a été précieuse pour l'établissement des paies lors de l'arrêt maladie brutal de l'agent chargé du RH ainsi que l'absence de DGS depuis un an. Le conseil municipal a donc décidé de lui offrir un petit cadeau en remerciement de son dévouement. En effet, grâce à Elle, les agents ont tous été payés dans les temps malgré la désorganisation des services administratifs.

M Le Maire en profite pour informer officiellement, qu'il a bon espoir de voir arriver une nouvelle DGS le 21 mai 2024. Le conseil municipal ne veut pas se réjouir trop vite aux vues des mésaventures précédentes. En attendant, une prestation a été commandée à Lucie BOULLÉ pour qu'elle gère les RH, dans l'attente de la réorganisation suite à l'arrivée de la nouvelle DGS.



## 1. Projet photovoltaïque E3M : convention avec TE 44

M Gaëtan BOSSIS a expliqué l'intérêt de la convention avec TE 44.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition par TE44 de ses services pour la réalisation d'études photovoltaïques et de structure, que ces dernières soient réalisées en propre ou par un prestataire qu'il aura préalablement mis en concurrence conformément à ses procédures achats internes.

Cinq types de services sont proposés :

- Le pré-diagnostic de structures pour projets photovoltaïques
- Le diagnostic complet de structures pour projets photovoltaïques
- La caractérisation d'installations photovoltaïques
- L'étude de faisabilité « autoconsommation individuelle » pour projets photovoltaïques
- L'étude de faisabilité « autoconsommation collective » pour projets photovoltaïques

Cette étude coutera 5 130 euros à la commune.

Ce projet sera financièrement porté par la commune mais il est peut-être important d'identifier des toits où des panneaux pourraient être installés et financés par des associations citoyennes. M Stéphane ENTÈME a déjà enclenché cette démarche en rencontrant le collectif citoyen « soleil sur lie » qui aide au développement des Énergies renouvelables sur le vignoble. M Le Maire rappelle que cette prestation a un caractère obligatoire pour une collectivité alors qu'un privé pourrait s'en dispenser.

↪ Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de TE44 pour la réalisation d'études de faisabilité photovoltaïques

↪ D'approuver le remboursement des frais de fonctionnement de TE44 pour la réalisation des études réalisées dans le cadre de ladite convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité,

- M Le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de TE44 pour la réalisation d'études de faisabilité photovoltaïques, et approuve à l'unanimité le remboursement des frais de fonctionnement de 5 130 euros de TE44 pour la réalisation des études réalisées dans le cadre de ladite convention

## 2. Pôle Santé

Après avoir remercié les élus qui l'ont soutenue lors de ses soucis de santé, Mme Françoise MÉNARD expose l'avancée du dossier « pôle santé ».

Le marché de la maîtrise d'œuvre lancé en mars a abouti. Trois cabinets d'architecture sur huit ont été reçus en entretien de discussions et négociations. À la suite de cet appel d'offres le programmiste Équipage après étude des candidatures, propose un classement appuyé sur une note prix (40%) et une note technique (60%).

Lors des présentations, il a aussi été pris en compte le calendrier possible des architectes. En effet, ceux qui ont proposé une mise en œuvre fin 2025 ou début 2026 n'ont pas été retenus car en effet, il était souhaité une fin des travaux à l'été 2025, afin de permettre aux médecins de préparer leur remplacement dans les meilleurs délais.

CUB architecture a déjà travaillé sur la commune lors de la construction de la nouvelle école ; ce prestataire a la confiance de l'équipe municipale. Plusieurs exemples concrets ont été cités par CUB pour démontrer comment le délai des travaux allait pouvoir être réduit (ex : réunion avec CSMA rapidement, permis de démolir le garage rapidement...). Pour autant, CUB a projeté le temps de la phase travaux le plus long.

C'est la première fois que le délai est l'un des premiers critères de sélection dans un marché sur la commune mais M. CARTON, un des médecins généralistes de la commune est sur le point de partir à la retraite. Il est cependant d'accord d'accompagner la commune sur la mise en œuvre de ce projet « Pôle Santé » et d'aider à trouver un successeur mais dans un délai court.

Après analyse, il est proposé de retenir le groupement de maîtrise d'œuvre CUB architecture / SLVI / AREST / URBATERRA au coût de 115 000€ HT, pour mémoire l'estimation était de 117 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité avec deux abstentions de M Rodolphe BORRÉ et M LOPEZ Richard, de retenir le groupement de maîtrise d'œuvre CUB architecture / SLVI / AREST / URBATERRA au coût de 115 000€ HT.

### 3. Territoire à Énergie Positive 2030

M Stéphane ENTÈME explique que si la commune veut atteindre les objectifs de Territoire à Énergie Positive à horizon 2030, il sera nécessaire de recourir à l'énergie éolienne. Or, il y a beaucoup d'idées reçues sur les éoliennes (des vérités et des fausses vérités !).

Il présente onze idées préconçues sur les éoliennes



- **Les éoliennes ne tournent que 20 % du temps :**

*Une éolienne produit dès que le vent souffle à environ 10km/h et une éolienne tourne en moyenne 75% à 95% du temps.*

- **Les éoliennes ne servent à rien pour le climat :**

*Même si on n'aime pas les éoliennes, on doit reconnaître qu'elles sont utiles pour le climat car elles n'émettent aucun CO2 une fois installées.*

- **L'éolien abîme les paysages :**

*Comme pour toute construction ou aménagement, un projet éolien modifie donc la perception du paysage, qui est un élément subjectif.*

- **L'éolien est dangereux pour la santé des riverains :**

*Les éoliennes émettent principalement des basses fréquences entre 20Hz et 100Hz. À 500 mètres de distance, ce son est inférieur à 35 décibels, soit moins qu'une conversation à voix basse.*

- **L'éolien utilise beaucoup trop de béton :**

*Les calculs conduisent au besoin de 250 000 m3/an 1 de béton, soit seulement 0,7 % de la production nationale de béton.*

- **À cause de l'éolien, les biens immobiliers sont dépréciés :**

*La crainte d'une dépréciation généralisée de l'immobilier liée à la présence d'éoliennes n'est pas démontrée par les études menées à travers le monde.*

- **Les éoliennes ne sont pas recyclables :**

*Ces composants sont recyclables à 90%, peu d'industries peuvent en dire autant.*

- **Pour construire les éoliennes on doit utiliser beaucoup de terres rares :**

*À l'heure actuelle, les éoliennes contenant des aimants permanents – et donc potentiellement issus des terres rares sont très largement minoritaires dans le parc éolien installé en France : 6,2% en France au 31 décembre 2019.*

- **L'éolien ne crée pas d'emplois en France :**

*Fin 2020, l'éolien représentait déjà 22 600 emplois sur le territoire – soit une augmentation de 31,4% par rapport à 2017 – ce qui en faisait le premier employeur des énergies renouvelables en France.*

- **L'éolien ne profite qu'aux industriels :**

*En tant qu'activité économique, une installation éolienne génère également différents revenus fiscaux pour les collectivités locales qui se traduisent par des investissements en équipement, en services publics ou en diminution de la fiscalité locale. Pour les éoliennes terrestres, ces revenus fiscaux sont de l'ordre de 10 à 15 000 euros pour chaque MW 1 raccordé et par an, qui sont redistribués entre les différentes collectivités.*

- **L'éolien coûte trop cher :**

*L'éolien s'est affirmé en France comme dans le monde comme une des énergies les plus compétitives. Pour l'éolien terrestre, l'ADEME estime que le coût moyen de production est en moyenne de 60,5 €/MWh : entre 50 et 71 €/MWh selon les régions ce qui représente une baisse des coûts de production de 18% pour les parcs installés entre 2015 et 2020*

M Rodolphe BORRÉ pense que cette présentation est un peu commerciale pour vendre de l'éolien même s'il reconnaît que les données sont certainement réelles et vérifiées.

M Le Maire remercie M Stéphane ENTÈME pour sa présentation et rappelle ce qui a été dit au début de cette présentation, l'éolien semble un recours indispensable si la commune veut produire en 2030 plus d'énergie que ce qu'elle consomme. Il s'avère nécessaire de motiver les Monniérois à installer des panneaux photovoltaïques sur leur toit mais aussi et surtout trouver des solutions pour consommer moins.

M Stéphane ENTÈME informe qu'une réunion aura lieu en juin/juillet animée par TE44 pour mieux comprendre pourquoi il est indispensable de générer des énergies renouvelables et ce que ça implique. Tous les élus sont invités à y participer.

Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNÉRAYE demande quelle surface est artificialisée pour la construction d'une éolienne. M Stéphane ENTÈME répond qu'il faut compter environ 100 m<sup>2</sup>, et des fondations très importantes sont coulées dans le sol. Ce qui fait exprimer M Pascal BOUTON son doute sur le recyclage du béton. Il faut aussi chiffrer les voies d'accès dans le pourcentage de l'artificialisation.

#### **4. Les 11 ODD Monniérois 2024**

M Stéphane ENTÈME n'a rien à présenter à ce conseil.

#### **5. Révisions PLU et modification PLU**

M. Pascal BOUTON relate qu'une réunion a été tenue récemment avec le Comité de Pilotage ainsi que M SALIOU (bureau Ouest 'AM). Il a été mis en place un calendrier pour aller au plus vite dans la validation des décisions.

#### **6. Des commerces à Monnières**

M Vincent CAILLÉ remercie toutes les personnes qui ont participé au questionnaire sur les commerces à Monnières. Le ComCo VET est satisfait d'avoir obtenu 350 réponses. Beaucoup ont été réalisées par Internet mais M Simon BOUCHET, le stagiaire, est aussi allé visiter des personnes âgées ou des personnes qui ne possédaient pas Internet. L'étude des réponses n'est pas faite à ce jour, mais en regardant rapidement des sujets semblent quand même être privilégiés dans les réponses comme l'épicerie et la boulangerie. Quelques réponses parlent de commerces associatifs ou coopératifs ; c'est un sujet à étudier. Des demandes de réflexion sur des tiers-lieux ont aussi été indiqués (tiers lieux = lieu où des personnes peuvent se réunir pour travailler). Le ComCo VET veut apporter les réponses à ce questionnaire aux habitants par le biais du bulletin le plus régulièrement possible.

#### **7. Approche foncière « Pôle Commercial »**

M. Vincent CAILLÉ explique que le ComCo VET a rencontré des personnes intéressées pour implanter une épicerie et une boulangerie. Régulièrement, le prix du foncier est évoqué. Le ComCo VET écarte l'hypothèse d'offrir le terrain. En Loire Atlantique le prix des surfaces pour la construction de commerces va de 0 à 498 euros /M<sup>2</sup>. Le ComCo veut faciliter

l'arrivée des commerces. En considérant qu'il est nécessaire d'utiliser environ 400 m<sup>2</sup> pour une épicerie/boulangerie (sans les parkings), un prix se dessine autour de 40 euros/m<sup>2</sup>.

Si la commune porte le projet, il faudra déterminer un timing. M Rodolphe BORRÉ parle pour le ComCo FPRH mais pour lui, il semble que le projet se fera plus rapidement s'il est pris en main par un investisseur. Pour lui, il faut voter un prix de vente juste pour que pour le ComCo VET puisse proposer quelque chose en cas de questions mais ce n'est pas pour ça que l'étude de ce projet de commerces porté par la mairie ne peut pas être faite

M Pascal BOUTON rappelle que les DOMAINES devront aussi donner leur estimation et que le prix proposé devra en tenir compte. Il dit aussi qu'il faudra se mettre d'accord sur ceux qui vont gérer les réseaux (eau, électricité, route...). Il dit que ça lui semble compliqué de voter un prix sans savoir ce qu'il se fera vraiment. De plus, il rappelle que le projet doit être vu dans un ensemble en incluant les habitats prévus dans l'espace prévu pour les commerces.

M Le Maire confirme que l'intervention de M Pascal BOUTON montre bien qu'il ne faut pas tarder à étudier ce dossier car si un investisseur demande un prix il faudra bien maîtriser le montant de la vente qui lui sera proposé. Si au prochain conseil, ça semble possible, un vote sera proposé. Les ComCo UAP, VET, FPRH doivent se mettre ensemble pour réfléchir sur ce sujet.

## 8. Convention « au pire ça marche » (CSMA)

M. Stéphane ENTÈME rappelle que la commune va accueillir dans la semaine du 13 au 19 mai 2024 la troupe « Pocket Théâtre » avec son acteur M. Thierry COMBE. Ce dernier, dont le camping-car stationnera pendant toute la semaine sur le parking de la mairie, se rendra à la rencontre des habitants s.



Le spectacle « au pire ça marche » sera présenté 3 fois les 16, 17 et 18 mai dans le cœur de bourg (parking devant la mairie en fonction de la météo). C'est la CSMA qui organise l'évènement mais la Commune est partenaire, donc une convention est à signer. Une délibération a déjà été prise pour accepter l'accueil de ce spectacle mais cette fois ci, il s'agit de valider les termes de la convention présentée. Cette convention fixe les droits et les devoirs de chacun ; il en coûtera 1 300 euros à la commune pour les trois représentations.

Pendant ces représentations, certaines associations Monniéroises participeront à cet évènement en proposant des petites animations en début de soirée et des stands de restauration avant le début du spectacle. Les associations concernées : la Monniéroise, Batukatam, ANIMAJE, l'école de musique, le Préau.

Le lundi 13 mai, une rencontre est prévue avec l'artiste. L'idée est d'inviter les membres des ComCo à cette rencontre, M. Stéphane ENTÈME attend des réponses des présidents de ComCo pour connaître le nombre d'invités et organiser au mieux la soirée.

Des Flyers seront distribués pour cet évènement en même temps que ceux destinés à la journée de printemps. Les jeunes d'ANIMAJE vont aussi aller taguer les murs, les routes avec des pochoirs pour faire de la publicité. La peinture partira rapidement avec la pluie.

Il est proposé au conseil municipal de valider la convention pour le spectacle « Au pire ça marche » telle que la CSMA la propose.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la convention pour le spectacle « Au pire ça marche » telle que la CSMA la propose.

## 9. Convention Batukatam

M. Stéphane ENTÈME rappelle que la commune accueille l'association de joueurs de percussions BATUKATAM. Ils ont d'ailleurs accompagné le carnaval des enfants de l'école 3 moulins cette année. Ils répètent tous les vendredis soir dans la salle Henri Gaborit après leur avoir fait essayer plusieurs salles pour gêner le moins possible les habitants. Il est nécessaire de formaliser l'utilisation de la salle par une convention qui explique les droits et devoirs de chacun, notamment sur le ménage. Une participation au fonctionnement avait été évoquée dès la demande de l'association. Il est proposé 300 euros pour une année dans la convention.

Il est proposé au conseil municipal de valider la convention pour l'association BATUKATAM telle qu'elle est proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité avec une abstention de Mme Françoise MÉNARD, la convention BATUKATAM présentée en séance.

## 10. Tarifs des salles municipales

Les tarifs des salles ont été modifiés pour 2024

Les tarifs ont été partagés aux agents avant le conseil ; quelques questions ont été posées.

- Est-il possible de louer la salle Henri Gaborit ou Sabine Tamisier pour un repas ou une collation ?

Il a toujours été dit que ces salles ne devaient pas être utilisées pour « manger ». On peut donc dire NON. Mais il arrive parfois que pour le temps de partage après une sépulture, les agents soient obligés de louer la salle Henri Gaborit si la salle COLIBRI est occupée et auquel cas ne pouvons nous pas faire une exception ? La réponse est OUI.

- Est-il possible de préciser ce que l'on appelle demi-journée ? Est ce qu'une réunion du soir rentre dans ce cadre de demi-journée ?

M Stéphane ENTÈME explique que ce tarif de demi-journée est proposé à la suite de demandes de réservation de 2h. il n'est pas envisagé de faire des tarifs à l'heure ; d'où cette proposition.

Ces tarifs sont surtout établis pour les partenaires. Pour le moment, il n'a pas été décidé que ces tarifs seraient proposés aux associations qui utilisent les petites salles pour des réunions.

Mme Linda GABORIAU demande à ce que les partenaires soient précisés pour simplifier le travail des agents.

M Stéphane ENTÈME rappelle que les associations ont la possibilité d'utiliser la salle ÉVASION une fois gratuitement dans l'année sauf le théâtre qui a plusieurs représentations. M Rodolphe BORRÉ pense que c'est tout à fait normal de ne pas faire payer certaines associations même si elles utilisent plusieurs fois la salle. Il ajoute que sinon il faudrait faire payer le terrain de foot à l'association du foot ou la salle de sport aux associations sportives qui l'utilisent. Pour lui, le conseil n'est pas équitable par rapport aux associations de la commune.

M Le Maire rappelle que sur le mandat précédent, l'équipe municipale avait acté que si une association utilisait la salle avec un résultat financier alors cette dernière devrait contribuer, a minima, aux charges de fonctionnement.

M Le Maire propose de valider les tarifs 2024 tel qu'ils ont été préparés par le ComCo ASC pour avoir des tarifs à jour. Mais il est manifestement nécessaire de retravailler ces tarifs, entre autres ceux qui concernent les associations et les partenaires car il n'est pas question de ne pas être équitable d'une association à une autre. Le conseil municipal est d'accord de valider les tarifs des salles pour 2024. Si possible, on validera une mise à jour de ces tarifs lors de la prochaine séance du Conseil

		Commune						Hors commune					
		Printemps / Été			Automme / Hiver			Printemps / Été			Automme / Hiver		
		01/04 - 30/09			01/10 - 31/03			01/04 - 30/09			01/10 - 31/03		
		1/2 J.	Journée	Week-end	1/2 J.	Journée	Week-end	1/2 J.	Journée	Week-end	1/2 J.	Journée	Week-end
Salle Évasion	Ancien tarif		782 €	1 095 €		897 €	1 256 €		1 127 €	1 578 €		1 242 €	1 739 €
	Nouveau tarif	540 €	900 €	1 260 €	648 €	1 080 €	1 512 €	756 €	1 260 €	1 764 €	907 €	1 512 €	2 117 €
Salle Colibri	Ancien tarif		219 €	306 €		276 €	386 €		311 €	435 €		368 €	515 €
	Nouveau tarif	138 €	250 €	350 €	165 €	300 €	420 €	193 €	350 €	490 €	231 €	420 €	588 €
Salle Henri Gaborit		99 €	180 €	252 €	119 €	216 €	302 €	139 €	252 €	353 €	166 €	302 €	423 €
Salle Sabine Tamisier		66 €	120 €	168 €	79 €	144 €	202 €	92 €	168 €	235 €	111 €	202 €	282 €
Salle du Gai Savoir		28 €	50 €	70 €	33 €	60 €	84 €	39 €	70 €	98 €	46 €	84 €	118 €
		<b>Sépulture</b>											
Salle Colibri	Ancien tarif	86 €											
	Nouveau tarif	99 €											
Salle Henri Gaborit		99 €											

Entreprise						Associations Monniéroises et partenaires					
Printemps / Été			Automme / Hiver			Printemps / Été			Automme / Hiver		
01/04 - 30/09			01/10 - 31/03			01/04 - 30/09			01/10 - 31/03		
1/2 J.	Journée	Week-end	1/2 J.	Journée	Week-end	1/2 J.	Journée	Week-end	1/2 J.	Journée	Week-end
	1 127 €	1 578 €		1 242 €	1 739 €		196 €	274 €		224 €	314 €
756 €	1 260 €	1 764 €	907 €	1 512 €	2 117 €	135 €	225 €	315 €	162 €	270 €	378 €
	311 €	435 €		368 €	515 €		- €	- €		- €	- €
193 €	350 €	490 €	231 €	420 €	588 €	34 €	63 €	88 €	41 €	75 €	105 €
139 €	252 €	353 €	166 €	302 €	423 €	25 €	45 €	63 €	30 €	54 €	76 €
92 €	168 €	235 €	111 €	202 €	282 €	17 €	30 €	42 €	20 €	36 €	50 €
39 €	70 €	98 €	46 €	84 €	118 €	7 €	13 €	18 €	8 €	15 €	21 €

Il est proposé au conseil municipal de valider les tarifs des salles 2024.

Le conseil valide les tarifs des salles à l'unanimité moins une abstention de M Sébastien BESSON.

## 11. Subventions associations

Associations	Subventions 2023	Adhérents monnières 2024	Subv. 2024	Coût / Adhérents	Commentaires
<b>Associations Culturelles</b>	<b>4 548,80 €</b>		<b>6 395,20 €</b>	- €	
SVVC (Spectacle Vivant de la Vallée de Clisson)			150,00 €	Forfait	Salle Colibri 1x / an
Réveil de Monnières	150,00 €		150,00 €	Forfait	+Salles à dispo
Passeurs de la Mémoire		6	1 000,00 €	Forfait	Subv. Exceptionnelle pour démarrage de l'association
Comité jumelage Clisson Klettgau	694,80 €	2 316	463,20 €	0,20 €	Salle Évasion pour 1 Diner par an
LAMA		93	- €	- €	
Bibliothèque Au Plaisir de Lire	1 852,00 €	2 316	2 316,00 €	1,00 €	Bibliothèque + Impressions
La Monniéroise	1 852,00 €	2 316	2 316,00 €	1,00 €	
<b>Associations Sports et Loisirs</b>	<b>4 629,00 €</b>		<b>6 176,00 €</b>	- €	
USEP (Rencontres sportives - École des 3 Moulins)	280,00 €		420,00 €	Forfait	
Tuileries Pêche et Loisirs	150,00 €	24	150,00 €	Forfait	Salle Colibri pour 1 AG par an, Achat des produits pour l'étang, fauchage 2x / an Entretien du site par les bénévoles
Association Chasse		21	150,00 €	Forfait	
FCEV Entente du vignoble	1 598,00 €	97	2 134,00 €	22,00 €	Entretien pelouse+Brosse chaussures+Electricité+Peinture
Sèvre et Maine Basket	663,00 €	30	660,00 €	22,00 €	
TT Pallet Grappe monniéroise(Badminton et tennis de table)	408,00 €	26	572,00 €	22,00 €	
TCV Tennis	595,00 €	30	660,00 €	22,00 €	
OISL			- €	22,00 €	Pas de demande pour 2024
ChoréSens		24	528,00 €	22,00 €	
Karaté Full Contact 44	935,00 €	41	902,00 €	22,00 €	Utilisation du PREFA et salle Évasion
Batukatam			- €		Utilisation HG tous les vendredis
<b>Associations Enfance &amp; Jeunesse</b>	<b>890,00 €</b>		<b>1 697,00 €</b>	- €	
Histoires de parents	352,00 €	16	352,00 €	22,00 €	16 Familles + Salles + Impression
Assoc Parents élèves 3 Moulins	336,00 €	168	840,00 €	5,00 €	60 euros poubelle fête d'école + Salles
Assoc Parents élèves St Joseph	202,00 €	101	505,00 €	5,00 €	60 euros poubelle fête d'école + Salles
Caisses à savon (Animaje)			- €	- €	Vin d'honneur
<b>Associations Sociales</b>	<b>3 481,20 €</b>		<b>4 503,20 €</b>	- €	
Secours catholique	80,00 €	3	100,00 €	Forfait	
Les roues de secours du vignoble nantais	120,00 €	25	150,00 €	Forfait	Salle pour AG et formation
Vestiaire Solidarité	200,00 €			Forfait	
Resto du cœur (bon d'achats)	572,00 €	26	572,00 €	22,00 €	
ADMR	484,00 €	30	660,00 €	22,00 €	
ADAR 44	154,00 €	2	44,00 €	22,00 €	
ASSADAPA	250,00 €		- €	22,00 €	
ADT44 Aide à domicile pour tous		9	198,00 €	22,00 €	
SEMES	1 621,20 €	2 316	1 621,20 €	0,70 €	
CCAS		2 316	1 158,00 €	0,50 €	
<b>Associations Autres</b>	<b>1 550,00 €</b>		<b>2 175,00 €</b>	- €	
Terres En Vie	1 000,00 €		1 000,00 €	Forfait	2 à 3 utilisation de HG par an
UNC-AFN	50,00 €	23	50,00 €	Forfait	Fleurs pour les cérémonies
Les amis du four du pont	100,00 €	28	400,00 €	Forfait	Salle Colibri pour 1 AG par an Subv. Exceptionnelle 300€ pour rénovation du Four des Yolais
Appel Détresse		21	225,00 €	Forfait	Le diner aura lieu à Gorges (cout de la location de la salle Evasoin)
Le Jardin d'Abel			500,00 €	Forfait	Subv. Exceptionnelle pour démarrage de l'association
EHPAD "Le Bon Vieux Temps" (Gorges)	400,00 €		- €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>15 099,00 €</b>		<b>20 946,40 €</b>		

- M. Stéphane ENTÈME fait remarquer les modifications qui ont été apportées au tableau présenté au conseil précédent.
- L'association « les passeurs de la mémoire » vont obtenir 1000 euros pour le démarrage de leur activité. Il leur sera possible de financer la rénovation de certains ouvrages.
  - Pour toutes les associations sportives, c'est au nombre d'adhérents.
  - Pour les associations de parents d'élèves, il a été attribué 5 euros par enfants mais le nombre d'enfants est à repreciser.
  - Les amis du four du pont envisagent de rénover le four des Yolais... 300 euros sont attribués.
  - Appel détresse ne demandait pas subvention car ils utilisaient la salle ÉVASION pour leur repas annuel mais cette année ils vont à Gorges donc le ComCo verse le montant équivalent de la location de salle
  - le jardin d'Abel obtient une subvention de démarrage qui pourra être versée quand l'association sera créée (N° de SIRET et RIB)
  - la subvention pour le CCAS est ajoutée sur ce tableau (1 158 euros)

Il est proposé au conseil municipal de valider le tableau des subventions 2024 tel qu'il est présenté

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le tableau des subventions 2024 présenté en séance.

## 12. Subvention ANIMAJE

Sur demande de l'animateur Animaje en charge de la gestion du foyer des jeunes, il sera proposé de voter une subvention annuelle d'équipement et une subvention annuelle de fonctionnement afin d'offrir à cet animateur, une gestion plus simple et réactive. Cette subvention serait à verser à l'association Animaje qui redirigerait les fonds vers le foyer des jeunes via les demandes de l'animateur.



Investissement Cuisine Foyer		Besoins 2024 Espaces Jeunes de Monnières		Charges	Montant	Recettes	Montant
Matériel	Montant	Aspirateur à cendres	70	Drapeau Monnières Express	340	Subvention PEDT	500
Ilot central	477	Rideaux opaques x4	80				
Four	399	Appareil à raclette	50	Matériel pour épreuves (non définis à l'heure actuelle)	160	Animaje	100
Micro onde	119	Jeux extérieurs	200				
Plan de travail	139	Décorations	200				
Placard	140	Matériel de musique	500	Repas 01 Juin au soir	100		
Total	1274	Total	1100	Total	600		600

Dans le cadre du budget de fonctionnement, nous avons réparti une enveloppe budgétaire de 1400 euros sur l'article 6068 « autres *matières et fournitures* » :

- 500 euros pour Monnières express.
- 900 euros pour l'achat de prestation de services pour les activités du foyer des jeunes

Cette somme est utilisée par l'association Animaje pour les achats liés à cet article.

Dans le cadre du budget d'investissement, nous avons réparti une enveloppe budgétaire de 1 200 euros sur l'article 2181 « *installations, agencement, et aménagement divers* » pour la réalisation de la cuisine du foyer des jeunes.

Il sera demandé au conseil municipal de valider par une délibération un versement de la subvention de 1 400 euros pour le budget de fonctionnement, et de 1 200 euros pour le budget d'investissement

### 13. Subvention école saint Joseph

La commune doit prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. Chaque année, le conseil municipal doit ainsi fixer le coût d'un élève en maternelle et en élémentaire de l'école publique. Ce coût sert de base au calcul de la participation due à l'école privée sous contrat d'association.

Le coût de fonctionnement d'un élève de maternelle de l'école des 3 moulins était de 1 194,07 € pour l'année scolaire 2022/2023. Le coût de fonctionnement d'un élève d'élémentaire de l'école des 3 moulins était de 491,66 € pour l'année scolaire 2022/2023.

Une participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph a été accordée à hauteur de 45 374,66 € pour 38 enfants scolarisés en maternelle, pour l'année scolaire 2022/2023. Une participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph a été accordée à hauteur de 32 941,22 € pour 67 enfants scolarisés en élémentaire, pour l'année scolaire 2022/2023.

Pour l'année en cours, sur le fichier présenté en séance, on peut constater un coût global de fonctionnement (hors subvention 64,20€) de 123 624,76€ contre 130 500,82€ en n-1 avec un nombre d'élève en augmentation (moyenne maternelles 57,20 vs 65,60 / moyenne élémentaires 112,40 vs 111,60). Cela se traduit ainsi en coût par élève : maternel 1 357,57€ / élémentaire 319,86€.

Le montant global pour les maternelles de l'école St Jo sera de  $37 \times 1\,357,57 = 50\,230,00\text{€}$ . Le montant global pour les élémentaires de l'école St Jo sera de  $65 \times 319,86 = 20\,790,74\text{€}$ .

Ci-dessous le détail des calculs :

Articles comptables	Objet	2023	Commentaires
<b>60</b>	<b>ACHAT ET VARIATIONS DE STOCKS</b>	<b>22 436,68</b>	
60611	Eau	52,50	
60612	EDF	11,59	
60621	combustible ( pellet)	2 905,00	
60631	Produits d'entretien	848,00	
60632	Fournitures de petit équipement	291,00	
60633	Fournitures de voirie (sable)	-	
60636	Vêtements de travail	11,00	
6064	fournitures administratives	402,59	
6067	Fournitures scolaires	9 456,00	
6068	Autres matières et fournitures	249,00	
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>7 174,16</b>	
611	Contrats de prestations de services (nettoyage du linge+vérifications extincteurs)	161,00	
6156	Maintenance (Photocopieur /intervention DF)	1 475,00	
6156	Maintenance (télésurveillance)	1 522,83	alarme
615221	Entretien de bâtiments publics	-	électrique suite à incendie
6188	Autres frais divers (sorties scolaires, classe de neige)	3 579,00	3,20 € par élève à déduire?
6161	Multirisques	436,33	3490,91 € pour 8 688 m² soit
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>29 156,88</b>	
6247	Transports collectifs (transport cantine)	847,00	
6261	Frais d'affranchissement	-	inclu dans le 6064 pour 2023
6262	Frais de télécommunications	234,41	
6283	Frais de nettoyage des locaux (contrat GRANDJOUAN)	28 075,47	
6288	Autres services extérieurs (créneaux piscine)	-	
<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>507,60</b>	
637	Ordures ménagères	507,60	
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>71 571,64</b>	
6218	Autre personnel extérieur	-	
6332	FNAL		
6336	Cotisations CNFPT		
6338	Autres impôts et taxes sur rémunérations		
6411	Personnel titulaire		
6413	Personnel non titulaire		
6415	Indemnité inflation		
6451	Cotisations à l'URSSAF		
6453	Cotisations aux caisses de retraite		
6454	Cotisations aux ASSEDIC		
6458	Cotisations aux organismes sociaux		
64+63	Service technique	4 141,20	à revoir pour le calcul 2023
6475	Médecine du travail, pharmacie	-	
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		
6518	Autres (abonnement e-primio)	492,00	ans soit 492 € par an
6558	Autres contributions obligatoires (RASED)	172,00	
	<b>Total charges annuelles</b>	<b>134 988,16</b>	
	<b>Montant subvention par élève</b>	<b>64,20</b>	
	Total subvention 64,2 par élève	11 363,40	
	<b>Total charges annuelles hors subvention</b>	<b>123 624,76</b>	
	coût annuel charges ATSEM - subvention 64,20 € par enfant	67 360,12	
	coût annuel hors charges ATSEM - subvention 64,20 € par enfant	56 251,80	
	coût annuel global - subvention 64,20 € par enfant	123 624,76	
	coût mensuel ATSEM - subvention 64,20 € par enfant	6 736,01	
	coût mensuel hors charges ATSEM - subvention 64,20 € par enfant	5 625,18	
	coût mensuel global - subvention 64,20 € par enfant	12 362,48	
	<b>nombre d'enfants en moyenne sur année scolaire</b>	<b>177</b>	
	nombre d'enfants en élémentaire janvier à juin	114	
	nombre d'enfants en maternelle janvier à juin	60	
	nombre total d'enfants janvier à juin	172	
	nombre d'enfants en élémentaire septembre à décembre	108	
	nombre d'enfants en maternelle septembre à décembre	74	
	nombre total d'enfants septembre à décembre	182	
	<b>nombre d'enfants en moyenne en maternelle</b>	<b>65,60</b>	

nombre d'enfants en moyenne en élémentaire	111,60
Coût moyen par enfant - janvier à juin charges ATSEM	673,60
Coût moyen par enfant - janvier à juin hors charges ATSEM	196,23
Coût moyen par enfant - septembre à décembre charges ATSEM	364,11
Coût moyen par enfant - septembre à décembre hors charges ATSEM	123,63
<b>coût moyen par enfant en maternelle</b>	<b>1 357,57</b>
<b>coût moyen par enfant en élémentaire</b>	<b>319,86</b>
<b>coût moyen/enfant</b>	<b>698,44</b>
	96 387
	34 545
TPS/PS	33
MS	19
GS	22
total Petits	71
CP	20
CE1	20
CE2	21
CM1	22
CM2	25
Total primaires	108

179

Coût école Saint Joseph - Maternelle	50 230,00
Coût école Saint Joseph - Elémentaire	20 790,74
Coût école Saint Joseph - Total	71 020,74
	2023/2024
Nombre d'enfants à l'école Saint-Joseph - Maternelle	37
Nombre d'enfants à l'école Saint-Joseph - Elémentaire	65
Nombre d'enfants à l'école Saint-Joseph - Total	102

Le montant global de la subvention attribuée à l'école St Joseph serait donc 71 020,74 euros.

Il sera proposé au prochain conseil de délibérer sur le montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée. M Le Maire aimerait pouvoir en discuter avant le vote avec les responsables de l'école St Joseph et surtout que soit clarifiée la ligne de « transport scolaire » dans le tableau établi par Mme Séverine GUYODOT, directrice des services enfances.

#### **14. Sécurisation du bourg et villages : limite 30 km /h**

Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE rappelle que le conseil municipal en séance du 23 juin 2022, avait validé le passage du bourg et des villages à 30km/h. La signalisation va être installée pour mettre en œuvre cette décision (panneaux, écriture sur la route, panneaux de priorité à droite etc...). Suite aux travaux de la Place de l'Église, beaucoup d'aménagements et modifications vont être réalisés afin de ralentir autant que faire se peut la vitesse des automobilistes. Concomitamment une interdiction aux poids-lourds en transit a été stipulée sur la RD7, via un arrêté du maire (axe Le Pallet / Maisdon)

Le ComCo CVE souhaite trouver des solutions pour faire ralentir au maximum les automobilistes ; il est donc envisagé dans un premier temps d'installer des caisses palettes pour créer des écluses ou des chicanes. Une des jardinières en béton va être installée le long de la RD7 après le garage pour empêcher les camions de monter sur le trottoir, et un habitant a proposé d'acheter des barrières en bois pour protéger la sortie de son jardin (pour protéger sa famille) qui seront installés par les services techniques de la commune sur le trottoir. Des places de stationnement vont aussi être matérialisées sur la voie.

Les caisses palette seront peintes de couleur.

M Rodolphe BORRÉ pense que c'est pleinement le rôle de la commune et non celui des habitants de payer les barrières pour installer sur le trottoir.

M Le Maire précise que la RD7 restera fermée tant que toute la signalisation ne sera pas faite (panneaux, peinture au sol, caisse palette etc...). Une fois que la route sera réouverte la rue de la mairie sera en sens unique à descendre. Ça changera les habitudes des Monniérois mais il y aura d'abord un moment de test qui permettra un temps d'expérimentation.

#### **15. PPRV 2024 : tranche 1**

Les conditions météo de ces derniers mois ont non seulement contribué à aggraver l'état des routes communales mais ont aussi interdit toute réparation durable. Il est aussi constaté un flux croissant de véhicules sur chacune de nos voies communales et départementales ainsi qu'un non-respect, d'un certain nombre d'automobilistes, des obligations ou interdictions signalées (déviations, sens unique, sens interdit, stationnement, etc...).

Suite au vote du BP 2024, une enveloppe est dédiée au Plan Pluriannuel de Réparation des Voies. Le ComCo CVE a travaillé sur le programme 2024, le chantier sera programmé en deux tranches distinctes.

Tranche 1 : route de la Minière, carrefour et route de la Bournaire, le pâtis (chemin des Pâtisseries), route du Bois Chey, route du Fief Seigneur, route de la Hallopière (raboitage d'une partie de la chaussée) et fossé route des Mortiers (busage à refaire)

La première tranche représente environ 65 000 à 70 000 euros

Le conseil aura à permettre de retenir l'entreprise la mieux-disante pour engager la réalisation des travaux dès ce printemps 2024. Pour cela il est demandé au conseil de valider l'enveloppe maxi pour cette tranche de travaux et autoriser le maire ou l'élue déléguée à la voirie à négocier le montant et les délais de cette 1<sup>ère</sup> tranche

Le conseil valide et autorise le maire ou l'élue déléguée à la voirie à négocier les prix et délais de cette 1<sup>ère</sup> tranche et à signer la commande pour une valeur maximum de 70 000 euros.

#### **16. PPRV 2024 : tranche 2**

Tranche 2 : carrefour et route de la Huperie, route des coteaux, village Boucher, rue du Raffou, rue des Salorges. Pour le moment le Raffou et les Salorges seront réparées mais en 2025 elles devraient être refaites en enrobé. En attendant, les plaques installées semblent convenir même si une amélioration est à faire pour réduire le bruit.

Cette deuxième tranche représente environ un budget de 60 000 à 65 000euros.

M Vincent CAILLÉ précise que l'entretien des fossés semble important pour que les routes ne se dégradent pas. Ça n'est pas dans cette enveloppe financière mais l'entretien est prévu dans le budget 2024.

Le conseil aura à permettre de retenir l'entreprise la mieux-disante pour engager la réalisation des travaux dès ce printemps 2024. Pour cela il est demandé au conseil de valider l'enveloppe maxi pour cette tranche de travaux et autoriser le maire ou l'élue déléguée à la voirie à négocier le montant et les délais de cette 2<sup>ème</sup> tranche.

Le conseil valide et autorise le maire ou l'élue déléguée à la voirie à négocier les prix et délais de cette 2<sup>ème</sup> tranche et à signer la commande pour une valeur maximum de 65 000 euros.

### 17. DM Compta M57

En raison d'une régularisation de dégrèvement de la THLV sur les avances de fiscalités de février 2024, il convient de prendre une décision modificative.

« ouverture de crédit en dépense à hauteur de 4 974 euros sur le compte 7391112 du chapitre 14 »

État mensuel détaillé de l'avance (EDET)  
Mois de liquidation 2024-02

DDFIP 044  
Numéro de document 01

Date de production : 2024/02/17  
Statut : définitif

DDFIP = 044 [ Codique = 044010 ]	2024-02
IdtSLAM = C100 Siret = 214401002 00040	Libelle bénéficiaire = MONNIERES

833-01

comptabilité locale	M14	M52	M71	M57	courant Avance régularisée	courant régularisation	courant Avance brute	Ressource annuelle plafonnée	Ressource annuelle	Cumul des Rôles Complémentaires	Cumul des avances régularisées antérieures
IDL	73111			73111	80 236,00	0,00	80 236,00	962 842,00	962 842,00	0,00	80 236,00
<b>Total FDL titre N</b>					80 236,00	0,00	80 236,00	962 842,00	962 842,00	0,00	80 236,00

Total FDL après report des régularisations négatives, avance anticipée, rôles supplémentaires et rectifications de ressources antérieurement liquidées

Prélèvements	M14	M52	M71	M57	courant	cumul	Prélèvements du mois ventilés	
							Titre N	Titre < N
DegTHLV	7391172			7391112	4 974,00	4 974,00	4 974,00	0,00
<b>Total prélèvements</b>					4 974,00	4 974,00	4 974,00	0,00

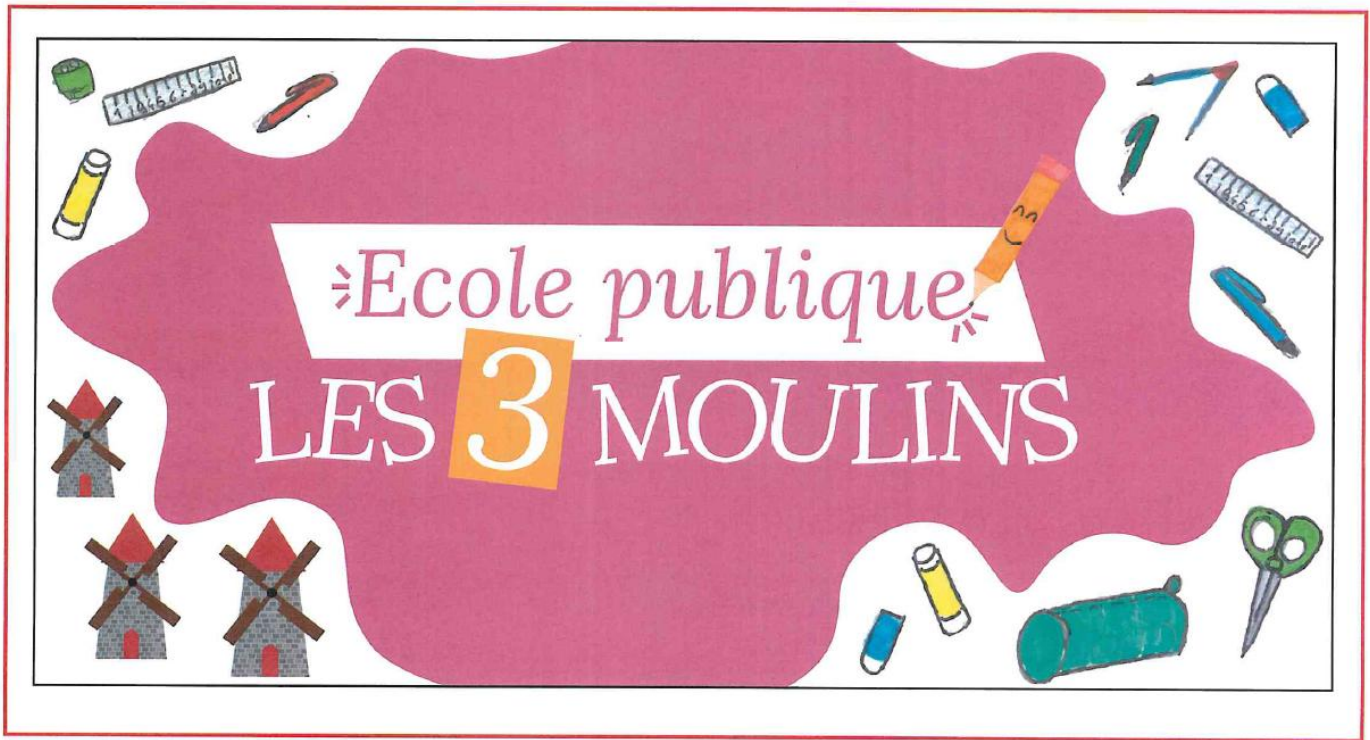
ANP (Avance Nette après Prélèvements)

AVANCES FINALES (AF) de FDL	833-01 (N0)		833-01 (N1)	
	courant	cumul	courant	cumul
AF_FDL01 (N0)02(N1)	75 262,00	155 498,00	0,00	0,00

Le conseil valide à l'unanimité l'ouverture de crédit en dépense à hauteur de 4 974 euros sur le compte 7391112 du chapitre 14.

### 18. Enseigne École 3 Moulins

Le ComCo ACI présente la validation d'un panneau indicatif d'1 X 2 m qui sera situé devant l'école 3 moulins. Les dessins ont été réalisés pour la plupart par les enfants de l'école. Le ComCo voulait un panneau aux couleurs de l'école, gai et coloré. Il sera installé par les services techniques sur l'allée Emmi Pickler face à l'entrée de l'école. L'enseigne (le nom) de l'école sera installée sur les murs de l'école vendredi prochain.



**19. Questions diverses**

Il n'y a pas de questions diverses...

Fin du conseil 23h30

Le secrétaire de séance  
Richard LOPEZ

Le Maire  
Benoît COUTEAU